

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 24**Pouvoirs : 03**Excusé : 00**Absents : 01**Qui ont pris part**à la délibération : 26*SEANCE DU 06 MARS 2025Date de convocation : 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - Mme ASNARD Marjorie - M. FRANCHESCHINI Damien - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre - M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à M. VINCENT Gilles ; M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. CALMET ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Excusé :Absents : M. BLANC Romain.Secrétaire de séance : M. FRANCHESCHINI Damien.

2. DEMANDE DE SUBVENTION « AIDE AUX FORCES DE SECURITE » AU CONSEIL REGIONAL

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il souhaite étendre le système de vidéo protection de la commune afin de garantir une plus grande sécurité pour les Mandréens.

Ainsi, monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de la région sud au titre de la subvention "aide aux forces de sécurité".

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION - COMMUNE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER				
DEPENSES HT		RECETTES HT		%
Extension du système de vidéoprotection	30 000,00 €	Conseil régional (aide aux forces de sécurité)	15 000,00 €	50%
		Autofinancement	15 000,00 €	50%
TOTAL	30 000,00 €	TOTAL	30 000,00 €	100%

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE MESSIEURS LE PEN (+ POUVOIR de MME MONTAGNY) ET DEZERAUD SE SONT ABSTENUS.

D'autoriser monsieur le maire à solliciter ladite subvention.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT